

| Nombre de membres | | |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 34 |

DELIBERATION n°2014/11

L'An deux mille quatorze et le jeudi 6 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, AUSSANT, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, LAMOURE, MOUNAUT.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE, MOUNAUT Pierre

Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. MARTIN



OBJET : CENTRE ALLOTEMENT (M14 soumis au FCTVA) - Approbation du Compte de Gestion 2013 dressé par M. Saint Germain, receveur.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis, à l'unanimité, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe du CENTRE D'ALLOTEMENT dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Pour extrait certifié conforme,
Président,

Francis COUROUAU